



## Faux cdd de remplacement ?

Par **haylin**, le **25/07/2013** à **17:47**

Bonjour a tous

je suis depuis six mois fleuriste dans une entreprise ,je suis sous CDD renouvelé tout les mois sous couvert d'un remplacement d'un porteur marbrier ...

Sauf que ce monsieur est en maladie et j'ai appris qu'officieusement que je remplaçait en fait une fleuriste qui a démissionné .

j'en ai discuter avec mon employeur qui m'a dit que le CDI allait venir ,,qu 'il ne pouvait pas embaucher plus de dix salarié sans changer de statut qui entrenerait des frais ,

donc en fait je remplace quelqu'un qui n'a pas les meme qualifications ,et mon cdd devrait être un cdi vu que il y'a un besoin permanent de fleuriste dans cet entrprise ...

c'est assez flou et j'ai l'imprssion de me faire avoir ... j'espere avoir ete claire ,merci d'avance !

Par **P.M.**, le **26/07/2013** à **09:53**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le motif du contrat comporte une mention de remplacement "par glissade" ou en "cascade" comme quoi vous remplaceriez une personne qui elle-même remplace la personne absente...

Par **haylin**, le **26/07/2013** à **17:17**

bonjour,

Merci pour votre reponse ,il est stipulé sur le contrat que: madame D est engagée pour assurer le remplacement partiel et provisoire de monsieur X employé en qualité d'ouvrier polyvalent porteur pompes funebres niveau un echelon un et absent pour maladie ,madame d occupera les fonctions d'employée polyvalente fleuriste niveau un echelon un

Par **P.M.**, le **26/07/2013** à **18:08**

Bonjour,

C'est effectivement vraisemblablement contestable mais au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier s'il était saisi d'une demande de requalification en CDI...